

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECT. DES AFF. ADM. ET. JURIDIQUES

DIV. ADM. GENERALE DU PERSONNEL & MATERIEL

DECRET n° 75/175/ETR/SG/

du 9/4/75

DAAJ/D. AGPM

du portant nomination
de Monsieur OKOTAKA EBALE Xavier
en qualité de Conseiller Politique
et Culturel à Alger.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu la Constitution du 24 Juin 1973;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères;

Vu le décret n° 67/116/ETR/SG/DAAJ/D. AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime des rémunérations des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du CONGO à l'Etranger;

Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo;

D E C R E T

ARTICLE 1er.- Monsieur OKOTAKA EBALE Xavier, Professeur Technique Adjoint de 5° échelon des cadres des services sociaux (enseignement) en service à Brazzaville est nommé Conseiller Politique et Culturel à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à l'Algérie République Algérienne Démocratique et Populaire.

ARTICLE 2. Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à Alger sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

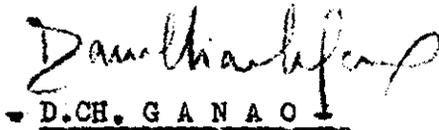
Brazzaville, le 9 avril 1975



- H. L O P E S -

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre des Affaires Etrangères



- D. CH. G A N A O -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, chargé de
l'Industrie

En Mission

Le Ministre des Mines et de l'Energie



P/Le Ministre des Finances
Le Ministre du Commerce



- A. P O A T Y -

Le Ministre de l'Enseignement Technique
Professionnel et Supérieur, Chargé de la
Recherche Scientifique

- P. H. O L A S S A -



AMPLIATIONS :

JORPC	1
PRESIDENCE	1
RELAT. EXT.	2
CAB/PM	1
DGT	2
DF	2
CF	1
MINIETRANGERES ..	3
AMBACOB, ALGER....	2
INTERESSE	1
DOSSIER	4